

nants qui ont procédé, durant toute cette campagne, par l'arrestation des journalistes libéraux, en Allemagne aussi bien qu'en France, et qui faisaient conduire les écrivains, à pied, dans la neige, les menottes aux mains, le pistolet aux tempes et la crosse aux reins, jusqu'au fond des forteresses!

Sous le coup de la menace de capitulation qui pesait sur Paris, l'*Union républicaine centrale* se réunissait, les clubs étant fermés, sous la présidence de M. Dupont (de Bussac) avec Charles Beslay pour assesseur et examinait la question de savoir si nous avions des subsistances nécessaires pour prolonger la résistance.

Des orateurs, malheureusement mal informés, affirmaient que l'intendance militaire avait trois mois de vivres pour 250,000 hommes, à 750 grammes de pain par jour et par homme, ce qui faisait vingt jours de vivres: 1^o pour 400,000 soldats ou gardes nationaux à 750 grammes; 2^o pour deux millions de Parisiens à 300 grammes.

De plus, disait-on, le ministère du commerce avait déclaré avoir les vivres de *neuf jours* pour la population civile et l'armée. De son côté, l'assistance publique possédait la valeur de deux jours de vivres.

Ce qui faisait un total de *trente et un jours* de vivres pour Paris et ses défenseurs, sans compter approximativement dix jours qui pourraient être ajoutés par les perquisitions que l'on faisait si imparfaitement tant à Paris que dans la banlieue. C'étaient, hélas! des illusions encore, auxquelles la vue soudaine des provisions avarement cachées jusque-là par les épiciers, et brusquement mises en montre donnaient quelque apparence de fondement.

L'*Union* examinait ensuite la question de la défense. Un ancien capitaine d'artillerie, destitué par le coup d'État, ancien représentant du peuple, M. Jean Brunet, alors en vogue à cause de ses articles militaires du *Siècle*, interrogé par l'assemblée, expliquait que selon lui, dès l'origine de la guerre, la défense avait été conduite d'après une vue fautive. Paris, au lieu d'être condamné à une défense inerte, au lieu d'attendre son salut du secours des armées de province, aurait dû prendre une offensive continue qui aurait fatigué l'ennemi, et qui aurait permis, au bout de quelques jours de frapper avec 200,000 hommes un grand coup qui aurait rompu l'investissement et permis de prendre à revers les positions de l'armée prussienne. Ces vérités tardives frappaient l'assemblée, qui demandait alors à M. Brunet s'il prendrait sur lui l'exécution de ce plan, et s'il croyait encore possible de le faire réussir: «Oui, répondit Jean Brunet, et je suis prêt à en prendre l'engagement sur ma tête.»

C'est le même Jean Brunet qui, par une inspiration bizarre, affolée, a demandé depuis à l'Assem-

blée nationale qu'on érigeât un temple au Trocadéro et qu'on mit la patrie sous la protection du Christ.

La proclamation suivante, publiée par le *Journal officiel*, était affichée le matin du 28 janvier sur tous les murs de Paris:

« Citoyens,

« La convention qui met fin à la résistance de Paris n'est pas encore signée, mais ce n'est qu'un retard de quelques heures.

« Les bases en demeurent fixées telles que nous les avons annoncées hier:

« L'ennemi n'entrera pas dans l'enceinte de Paris;

« La garde nationale conservera son organisation et ses armes;

« Une division de douze mille hommes demeure intacte; quant aux autres troupes, elles resteront dans Paris, au milieu de nous, au lieu d'être, comme on l'avait d'abord proposé, cantonnées dans la banlieue. Les officiers garderont leur épée.

« Nous publierons les articles de la convention aussitôt que les signatures auront été échangées, et nous ferons en même temps connaître l'état exact de nos subsistances.

« Paris veut être sûr que la résistance a duré jusqu'aux dernières limites du possible. Les chiffres que nous donnerons en seront la preuve irréfutable, et nous mettrons qui que ce soit au défi de les contester.

« Nous montrerons qu'il nous reste tout juste assez de pain pour attendre le ravitaillement, et que nous ne pouvons prolonger la lutte sans condamner à une mort certaine deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

« Le siège de Paris a duré quatre mois et douze jours; le bombardement un mois entier. Depuis le 15 janvier la ration de pain est réduite à 300 grammes; la ration de viande de cheval, depuis le 15 décembre, n'est que de 30 grammes. La mortalité a plus que triplé. Au milieu de tant de désastres, il n'y a pas eu un seul jour de découragement.

« L'ennemi est le premier à rendre hommage à l'énergie morale et au courage dont la population parisienne tout entière vient de donner l'exemple. Paris a beaucoup souffert; mais la République profitera de ses longues souffrances, si noblement supportées. Nous sortons de la lutte qui finit retremés pour la lutte à venir. Nous en sortons avec tout notre honneur, avec toutes nos espérances, malgré les douleurs de l'heure présente; plus que jamais nous avons foi dans les destinées de la patrie.

« Paris, le 28 janvier 1871.

« Les membres du gouvernement. »

La nouvelle des conditions de l'armistice avait irrité ceux qui ne se résignaient pas facilement à li-

vrer Paris. Des groupes nombreux se formaient sur les boulevards, à Montmartre, à Belleville, à la Villette. On parlait de résister malgré le gouvernement, de se joindre aux marins, de se mettre sous le commandement de l'amiral Saisset, d'occuper les forts et de les défendre. Des femmes demandaient aux hommes s'ils se résigneraient si facilement à capituler. Des artilleurs de la garde nationale avaient inscrit sur des bannières: *Ne rendons pas les forts!*

L'agitation augmenta dans la nuit du 27 au 28. On alla aux mairies. Le tocsin fut sonné, notamment à l'église Saint-Laurent, où un lieutenant et quelques hommes avaient pénétré. Le colonel Piazza, du 36^e régiment de la garde nationale, et le commandant Brunel, élus au club des Montagnards (concert du *Gaulois*, boulevard de Strasbourg), l'un général en chef, l'autre chef d'état-major, prescrivaient au commandant du 14^e bataillon, posté à l'Hôtel de ville, de faire armer et réunir toute la garde nationale aux divers secteurs pour les occuper, emprisonner les amiraux, prendre les magasins à poudres, les télégraphes, et organiser une dernière sortie. Les ordres partaient du café des *Deux-Hémisphères*, en face l'église Saint-Laurent. Dans la nuit, des gardes nationaux parcouraient les rues, frappant aux portes, appelant par les rues noires leurs compagnies aux armes. Et tandis que le clairon sonnait le rappel, le lugubre tocsin continuait. Le lendemain, cette manifestation, qui n'aboutit point, provoquait la proclamation suivante du général Clément Thomas:

« La nuit dernière, des officiers de la garde nationale ont tenté de réunir leur troupe et de prendre des dispositions militaires en dehors de tout commandement.

« Le général, tout en ressentant aussi vivement la douleur patriotique qui les a (garés, ne saurait partager leurs illusions, et il a la douleur de prévenir la garde nationale qu'en cédant à de tels entraînements, elle compromettrait un armistice honorable et l'avenir de Paris et de la France entière.

« Quelque douloureux qu'il puisse être pour un chef de calmer les ardeurs de la troupe placée sous son commandement, et de blâmer comme une faute les actes qu'elles inspirent, le commandant supérieur n'hésite pas à le faire dans cette circonstance.

« Il rappelle à la garde nationale que de son attitude, du calme et de la dignité avec lesquels sera supportée la douleur qui nous atteint, dépendent aujourd'hui l'ordre dans Paris dont elle va être la garnison, et le ravitaillement de cette grande ville dont l'éternel honneur sera d'avoir prolongé la

lutte au milieu des plus cruelles privations et jusqu'au complet épuisement de ses ressources.

« Paris, le 28 janvier 1871.

« Le général commandant supérieur,

« CLÉMENT THOMAS. »

Brunel et Piazza avaient été arrêtés, le matin, boulevard Voltaire, à leur quartier général. Le lieutenant-colonel sous-chef d'état-major de la garde nationale, M. de Mortemart, dit dans un rapport officiel, en parlant de Piazza, dont plus d'un témoin affirma depuis la bravoure devant le conseil de guerre: « Une note, trouvée à la préfecture de police, signale le nommé Piazza comme ayant, en 1869, sollicité un emploi de la faveur des ministres de l'empire. » M. de Mortemart a pris la responsabilité de cette révélation.

Cette affaire fut le dernier effort de résistance et, pour ainsi dire, le dernier mouvement, la dernière secousse de Paris à l'agonie. La grande forteresse allait crouler. Il y eut bien encore des protestations isolées de commandants ou d'officiers de la garde nationale, de marins, de soldats, de francs-tireurs, le marin Salicis, le commandant Poulizac, etc., protestations publiées par les journaux; il y eut, à l'Élysée, où l'état-major de la garde nationale, primitivement à la place Vendôme, avait été transporté, une manifestation des officiers des gardes nationales réclamant une sortie encore. M. Clément Thomas leur répondit que l'honneur était sauf, que la garde nationale avait payé sa dette à la patrie, et qu'on élèverait par souscription un monument à l'endroit même où côte à côte on avait enterré les morts inconnus de Montretout et de Buzenval. Paris, pour défendre son vieux renom, n'avait plus à compter que sur la justice de l'histoire.

Le 29 janvier, à dix heures du matin, les défenseurs de Paris durent évacuer les forts et les avant-postes. « Sur la demande de l'amiral La Roncière, les forts occupés par la marine ne furent pas rendus directement à l'ennemi par leurs commandants. Ce fut l'officier de l'armée faisant fonction de commandant de place qui servit d'intermédiaire (1). » A peine abandonnait-on les cantonnements, dit un témoin, que, débouchant des tranchées ennemies, les colonnes allemandes s'avancèrent comme de longs serpents noirs. Le drapeau de deuil, l'aigle noir de Prusse allait remplacer sur nos remparts l'étendard tricolore. Les Prussiens, Bavares, Saxons ou Wurtembergeois, les soldats de la Confédération entraînaient, l'arme au bras, dans ces retranchements auxquels ils n'avaient osé donner l'assaut. Leurs cuivres jouaient orgueilleusement

(1) *Le Siège de Paris, journal d'un officier de marine* (M. Garnier), livre fort remarquable.

des airs de triomphe. Le spectacle de cette humiliante prise de possession dura de onze heures à trois heures de l'après-midi.

C'est en poussant des hurrahs que les Prussiens pénétrèrent sur les ponts-levis, et, à peine entrés, ils hissèrent immédiatement leur drapeau. Pour empêcher toute occasion de conflit, on avait donné sévèrement, à toutes les portes de Paris, la consigne de ne laisser sortir personne, fût-on muni d'un permis ou d'un laissez-passer.

Les marins, ces héros disciplinés, que le siège de Paris avait pour toujours mis en pleine lumière, étaient si indignés, que plusieurs brisèrent leurs armes et jetèrent sur la route les sacs et provisions de bouche qu'on abandonnait encore dans les forts.

On les voyait, tout en traînant des charrettes chargées de leurs bagages, essayer de grosses larmes qui leur roulaient sur les joues. Les routes étaient couvertes de troupes marchant à la débandade, de chevaux attelés à des chariots et des fourgons, et lancés au grand trot.

Dans l'après-midi de la journée du 28, bon nombre de matelots, qui faisaient le service des forts ou des bastions, s'étaient réunis pour protester contre la capitulation. Cette réunion s'était tenue en plein vent, dans les environs du Mont-Valérien, et l'assemblée s'était dispersée au cri de « Vive la République ! » pendant que les marins entonnaient le refrain du *Vengeur* :

Les marins de la République
Montaient le vaisseau le *Vengeur*.

Ces mêmes scènes, déchirantes par leur émotion, consolantes par leur énergie, se reproduisirent dans la zone de l'ouest et du sud.

Les bruits populaires, répandus dans Paris, parmi les groupes qui stationnaient sur les boulevards, devant la porte Saint-Denis ou la mairie de la rue Drouot, affirmaient que l'amiral Saisset, dont les Prussiens avaient tué le fils, voulait faire sauter le fort qu'il commandait. Il n'en fut rien, mais dans le fort de Montrouge où trois capitaines de frégate avaient déjà été tués par les obus prussiens, un quatrième, M. Larret de Lamalignie, capitaine de frégate, commandant en second du fort, et qui jusqu'alors avait échappé aux obus ennemis, se brûla la cervelle, la dernière heure venue, pour ne pas voir, lui vivant, son fort occupé par les ennemis.

Tombé avec une balle dans la tête et une dans la poitrine, et transporté à l'ambulance de la marine, il expira bientôt, victime de sa patriotique et sublime douleur. Le capitaine Larret était, je crois, originaire du Limousin.

Ce suicide, comparable à celui des stoïciens qui s'ouvraient les veines devant le monde romain croulant, ne fut pas le seul.

Un Américain, M. Nathan Sheppard, dans un livre anglais où il raconte le siège parisien, sous ce titre : *Bloqué dans Paris*, nous a laissé de ces journées de deuil un souvenir qui nous rend quelque fierté. « Je veux, dit-il, rappeler ici le nom d'un de ces braves canoniers de la marine, un Breton d'environ soixante-dix ans... Il était pointeur des grosses pièces, et c'était plaisir de voir l'affection du brave homme pour son canon. Il l'aimait comme un chauffeur aime sa locomotive ou un fermier sa charrue. Il ne l'avait point quitté depuis quatre mois. Peu de pointeurs pouvaient se vanter d'un coup d'œil plus juste, et il avait envoyé plus d'un boulet destructeur aux avant-postes prussiens. Quand le feu cessait, on voyait le vieux François Deldroux fourbir et astiquer son canon, ou, le coude appuyé sur le bronze étincelant, fumer tranquillement sa pipe près de son ami. S'il pleuvait, il ôtait sa vareuse pour l'en couvrir, et semblait jaloux des rayons de soleil qui miroitaient sur le métal. Le jour de deuil vint enfin. Le vieux brave s'appuyait sur son fidèle ami, tout en écoutant l'horrible nouvelle. La tête dans ses mains, il pleurait. Il lui fallait quitter les remparts et dire adieu à son vieil ami. — Mais, mon canon, disait-il. — Laissez faire, on en aura soin, lui répondait-on. — Non ! je ne veux pas le quitter, reprenait-il sourdement. — Alors, vous serez porté déserteur. — Eh bien ! soit ! j'aime mieux mourir que de le voir prendre par l'ennemi. — On le laissa. Quelques minutes après, on entendit la détonation d'un pistolet. Le vieux brave était étendu près de son canon. Il n'était pas tout à fait mort, mais il expira quelques heures après. Inscrivons parmi ceux des braves qui ont illustré le siège de Paris le nom du vieux François Deldroux. »

Il représente en effet ces marins héroïques, fusiliers et canoniers, mâles, simples, forts et doux, combattants d'Avron et du Bourget, que le siège de Paris fera légendaires dans l'avenir (1).

Paris, réduit par la faim, commençait, comme on disait alors, à se *ravitailler*. Les chemins de fer étant coupés, la Seine obstruée, le ravitaillement fut long. La cité de Londres envoya à titre de don pour deux millions de denrées qui furent distribuées par les municipalités. La ville était lugubre.

(1) J'aurais voulu, dans ce livre, donner place à la marine ou plutôt marquer cette place par une page bien due certes à ces hommes qui avaient su conserver et surent montrer à l'ennemi les vieilles qualités françaises, l'intrépidité chevaleresque unie à l'attachement au devoir, la résolution virile et le sans-souci dans le péril, l'alacrité joyeuse et l'amour du danger, l'habitude du sacrifice stoïque. Devant les marins prisonniers, les Prussiens faisaient le salut militaire. Ils avaient raison. La marine française a conquis, en cette funeste guerre, un renom impérissable. Partout où furent les marins, là furent le dévouement et l'honnêteté. Officiers instruits, soldats disciplinés. Les canoniers, les pointeurs étaient admirables, les fusiliers intrépides jusqu'à la témérité. Ils se lançaient contre les fusils Dreyse avec la hache

FAC-SIMILE DE CARICATURES

PUBLIÉES PENDANT LE SIÈGE DE PARIS



Alfred Le Petit
PARIS 26 FÉVRIER 1871

M. Crémieux.

Voilà Crémieux ! dira la foule.
Son portrait est des plus ressemblants.
Ce vieux cactus à cheveux blancs
Est bien une drôle de boule !...

(Extrait de l'album *Fleurs, fruits et légumes du jour*, par A. Le Petit.)



La chasse au dîner.

UN CLOU CHASSE L'AUTRE.

(Extrait de l'album : *PARIS ASSIÉGÉ, scènes de la vie parisienne pendant le siège*, par Dranar.)



Ceci a tué cela.

Dessin de Daumier.

(Extrait de l'Album *du siège*, par Cham et Daumier.)



Le bombardement.

— Qu'est-ce que ça, papa ?
— C'est le dernier bouquet des feux du 15 août (dessin de Cham).
(Extrait de l'Album *du siège*, par Cham et Daumier.)

On pillait, aux Halles, les boutiques des revendeurs qui spéculaient sur la faim. Les Prussiens aux barrières vendaient, quelle honte! des vivres aux Parisiens. Les uniformes de gardes nationaux avaient comme disparu dans les rues; on rentrait, comme de lugubres accessoires devenus inutiles, les sacs, les équipages, les brancards tachés de sang. On rencontrait, errant par bandes, désarmés, accablés, sordides, les soldats et les mobiles de province. Toute discipline semblait avoir cessé. Paris, le 30 janvier, enveloppé d'un brouillard intense, jaune et malsain, avec ses toits onrlés de neige, semblait porter le deuil de sa chute. Une espèce de manteau de plomb tombait en même temps sur les épaules et sur les âmes. Pourtant (consolation amère!) le drapeau aux trois couleurs flottait encore sur la cité abattue. Et on pouvait se dire encore que le vaisseau de la ville de Paris n'avait pas amené son pavillon.

Déjà on s'occupait des élections futures. Les candidats partaient pour la province, s'échappaient de Paris, munis de laissez-passer signés à la fois par l'état-major français et par l'état-major prussien. Les gens de la banlieue se précipitaient dans Paris, apportant des vivres. Les Parisiens s'échappaient, naïvement étonnés de voir du pain blanc dans les auberges de village. De nouveaux journaux paraissaient : le *Mot d'ordre*, de M. Henri Rochefort, le *Vengeur*, de M. Félix Pyat, qui succédait au *Combat*. Les 42,000 hommes de l'armée de Paris que le vainqueur laissait, par la convention, à la disposition du gouvernement (voyez plus loin le *texte* de la Convention) étaient comme fondus, noyés dans la garde nationale, nombreuse et bien équipée. Nul ne faisait attention à la clause dernière de l'article 2 de cette convention qui condamnait pourtant toute une armée à la destruction et une ville assiégée à la chute :

« Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, ainsi que le siège de Belfort, se continueront indépendamment de l'armistice.... »

Paris traitait ainsi pour toute la France. Cette clause insolente, barbare, avait été contre-signée par une main française. Faute impardonnable dont

d'abordage. La marine, séparée du continent, où s'agitait la désorganisation, la marine, fille de la mer, avait su garder intacte la vertu française : elle vint à terre et montra aux soldats ce qu'est le Devoir.

Et plus d'une fois, loin du pays, elle combattit. Dans les eaux de la Chine, la *Vénus*, frégate française, coulait la *Hertha* après un combat de deux heures. Le commandant prussien avait adressé un défi à l'amiral Duperré qui le releva. Lorsque l'armistice interrompit les hostilités, la corvette l'*Augusta*, qui avait capturé plusieurs de nos petits navires marchands, était tenue en respect dans la baie de Vigo par un navire français qui la voulait couler. L'armistice la sauva. Encore une fois la marine ou plutôt les marins français ont sauvé l'honneur du pavillon.

nous verrons les conséquences. Mais, à cette heure, tout semblait étouffé sous l'immense fracas de la capitulation de Paris. Le monde retentissait profondément du bruit de cette chute. « Voilà, s'écriait, dans son style mystique, l'empereur Guillaume, écrivant à l'impératrice et reine, voilà la première récompense, riche en bénédictions, pour notre patriotisme, notre héroïsme et nos lourds sacrifices. Je rends grâce à Dieu de cette nouvelle faveur. Puisse la paix suivre bientôt. »

La chute de Paris marque le point suspensif, funèbre, de la guerre franco-allemande. Là s'arrête le drame le plus douloureux dont la France ait jamais été le théâtre. La Prusse triomphe, le militarisme s'impose, la nation française est vaincue par l'armée allemande. Est-ce pourtant la fin de la lutte entre les deux peuples ou, pour mieux dire, entre les deux races, la race latine, avec tous ses défauts que rachètent les plus sympathiques qualités, la race saxonne, avec toutes ses qualités que gâtent les plus haïssables défauts? Non, le duel n'est point terminé. Le dénouement de 1871 n'est qu'une halte. La lutte continue et durera longtemps. Peut-être se déplacera-t-elle, changera-t-elle de terrain, et la verrons-nous se terminer dans le domaine des idées. C'est le secret de l'avenir. Mais la lutte n'aura point de fin que la nation française ne se lave de tant d'abaissement et ne rachète tant de honte.

Peu de jours avant la capitulation, un homme qui n'eût dû cependant chercher que l'oubli dont il n'était pas digne, M. Émile Ollivier, croyant, avec sa vanité habituelle, qu'une parole de lui désarmerait la Prusse, avait écrit, assurent les bien informés, à M. de Bismarck une lettre où il lui parlait beaucoup de Dieu et de sa haute justice. Que si Sa Majesté Guillaume croyait en Dieu, M. Ollivier la conjurait de s'arrêter, disant, sur le ton d'une homélie, que Dieu pourrait bien aussi donner à la France la victoire et la revanche. M. de Bismarck, que M. Ollivier traitait d'*Excellence*, lui répondit à peu près en ces termes :

« Monsieur,

« Puisque vous croyez en Dieu, comme vous me le dites, prosternez-vous dans votre solitude et demandez-lui pardon de tous les maux que vous avez attirés sur votre patrie.

« VON BISMARCK »

M. de Bismarck eût pu écrire semblable lettre à l'ex-empereur qui contemplait, de loin, notre ruine et ne désespérait pas de la compléter un jour par quelque coup d'État nouveau et quelques fusillades nouvelles.

Au moment où Paris succombe, nous devons

évoquer le fantôme de ceux qui avaient amené ainsi l'étranger sous ses murs, dans son sein. N'oublions jamais les noms de ceux qui nous ont ainsi précipités dans l'abîme, empereur et valets, et de ceux qui, comme le général Trochu, ont dès l'abord désespéré de la patrie et ont appelé, comme on l'a

dit, une *folie héroïque* ce qu'on appelait simplement autrefois le *devoir*.

Réapprends donc le devoir, ô France, et retrempe-toi dans ces amertumes passées. Le souvenir des maux soufferts est salutaire aux nations qui veulent se purifier et revivre.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DU CHAPITRE XVIII

N° 1.

CONVENTION POUR L'ARMISTICE.

C'est le cœur brisé de douleur que nous déposons les armes. Ni les souffrances, ni la mort dans le combat n'auraient pu contraindre Paris à ce cruel sacrifice. Il ne cède qu'à la faim. Il s'arrête quand il n'a plus de pain. Dans cette cruelle situation, le gouvernement a fait tous ses efforts pour adoucir l'amertume d'un sacrifice imposé par la nécessité. Depuis lundi soir il négocie; ce soir a été signé un traité qui garantit à la garde nationale tout entière son organisation et ses armes; l'armée, déclarée prisonnière de guerre, ne quittera point Paris. Les officiers garderont leur épée. Une Assemblée nationale est convoquée. La France est malheureuse, mais elle n'est pas abattue. Elle a fait son devoir; elle reste maîtresse d'elle-même.

Voici le texte de la convention signée ce soir à huit heures, et rapportée par M. le ministre des affaires étrangères. Le gouvernement s'est immédiatement occupé de régler toutes les conditions du ravitaillement, et d'expédier les agents, qui partiront dès demain matin.

CONVENTION.

Entre M. le comte de Bismarck, chancelier de la Confédération germanique, stipulant au nom de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, et M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères du gouvernement de la défense nationale, munis de pouvoirs réguliers,

Ont été arrêtées les conventions suivantes :

Article premier. — Un armistice général, sur toute la ligne des opérations militaires en cours d'exécution entre les armées allemandes et les armées françaises, commencera pour Paris aujourd'hui même, pour les départements dans un délai de trois jours; la durée de l'armistice sera de vingt et un jours, à dater d'aujourd'hui, de manière que, sauf le cas où il serait renouvelé, l'armistice se terminera partout le dix-neuf février à midi.

Les armées belligérantes conserveront leurs positions respectives qui seront séparées par une ligne

de démarcation. Cette ligne partira du Pont-l'Évêque, sur les côtes du département du Calvados, se dirigera sur Lignièrès, dans le nord-est du département de la Mayenne, en passant entre Briouze et Fromentet; en touchant au département de la Mayenne à Lignièrès, elle suivra la limite qui sépare ce département de celui de l'Orne et de la Sarthe, jusqu'au nord de Morannes, et sera continuée de manière à laisser à l'occupation allemande les départements de la Sarthe, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Yonne, jusqu'au point où, à l'est de Quarre-les-Tombes, se touchent les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne. A partir de ce point, le tracé de la ligne sera réservé à une entente qui aura lieu aussitôt que les parties contractantes seront renseignées sur la situation actuelle des opérations militaires en exécution dans les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura. Dans tous les cas, elle traversera le territoire composé de ces trois départements, en laissant à l'occupation allemande les départements situés au nord, à l'armée française ceux situés au midi de ce territoire.

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais, les forteresses de Givet et de Langres, avec le terrain qui les entoure à une distance de dix kilomètres, et la péninsule du Havre jusqu'à une ligne à tirer d'Étretat, dans la direction de Saint-Romain, resteront en dehors de l'occupation allemande.

Les deux armées belligérantes et leurs avant-postes de part et d'autre, se tiendront à une distance de dix kilomètres au moins des lignes tracées pour séparer leurs positions.

Chacune des deux armées se réserve le droit de maintenir son autorité dans le territoire qu'elle occupe, et d'employer les moyens que ses commandants jugeront nécessaires pour arriver à ce but.

L'armistice s'applique également aux forces navales des deux pays, en adoptant le méridien de Dunkerque comme ligne de démarcation, à l'ouest de laquelle se tiendra la flotte française, et à l'est de laquelle se retireront, aussitôt qu'ils pourront être avertis, les bâtiments de guerre allemands qui se trouvent dans les eaux occidentales. Les captures qui seraient faites après la conclusion et